

PREVENIR LES RISQUES DE NON-PORT DE L'EPI ET DE FATIGUE DE L'UTILISATEUR

...et leurs conséquences sur la santé et l'efficacité du salarié ainsi que sur les AT et l'absentéisme

La qualité et le confort sont des éléments importants dans le choix de la chaussure
-> **Facteurs de productivité et de rentabilité**

Le choix des chaussureS de sécurité, les questionS à se poser

Les chaussures doivent-elles vous protéger les pieds contre le risque :

- de perforation ?
- de coupure ?
- chimique (risque d'attaque acide) ?
- de chocs électriques ?

Les chaussures doivent-elles :

- vous protéger les pieds des contraintes thermiques (froid) ?
- être imperméables ? résister au feu, à la chaleur (risque d'éclaboussures de métal en fusion) ?
- être antidérapantes ?

La semelle des chaussures doit-elle être antistatique ? ...

Les blessures aux pieds les plus graves sont souvent liées à des traumatismes directs (écrasements, amputations, perforations, brûlures...), les autres (entorses, fractures ou luxations) sont provoquées par des glissades, des faux pas ou des chutes.

Conseils pour chaque futur utilisateur :

Chaque pied étant différents, tester les chaussures en fin de journée de travail car à ce moment là de la journée, les pieds sont fréquemment gonflés.

Notons que les chaussettes serrées peuvent comprimer le bout du pied autant que des chaussures non adaptées. Les chaussettes en laine ou en coton sans teinture sont conseillées pour éviter ou réduire les allergies

Il faut évaluer la taille des deux pieds (fréquemment, les pieds n'ont pas les mêmes dimensions) et acheter les chaussures à la taille du pied le plus imposant.

Les chaussures trop serrées ne se détendront pas avec le temps

Si l'activité de travail oblige à se déplacer ou à se tenir debout sur des sols durs : prévoir l'acquisition de semelles ou de chaussures équipées de semelles spécifiques. Ces dernières permettent d'amortir les heurts. Les semelles sont de diverses épaisseurs et fabriquées dans divers matériaux. Elles doivent être choisies en fonction des risques (coupures, chutes d'objets, ...) et du type de revêtement de sol.

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site internet www.asmis.net